Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9001.50.10	Conçus pour des travailleurs qui exécutent un	En fr.	A
	travail dangereux;		
	Non finis, polarisant (lumière), devant servir à		
0001 50 00	la fabrication de lunettes Autres	2%	A
9001.50.90	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour	En fr.	A
9001.90.10	appareils photographiques, et leurs supports;	LIIII.	A
	Réseaux de diffraction, cales ou étalons;		
	Lentilles Fresnel ou verres lenticulaires,		
	devant servir à la fabrication des appareils de		
	récepteurs de télévision en couleurs de type		
	projection;		
	Trames pour les arts graphiques; Verres ou écrans devant servir à la fabrication		
	de lunettes de ski		
9001.90.90	Autres	2,5%	A
9002.11.10	Pour les caméras de télévision couleurs ou les	En fr.	A
	caméras vidéo en couleurs;		
	Pour les agrandisseurs pour les négatifs ou les		
	positifs d'une largeur de plus de 10 cm et d'une longueur de plus de 12,5 cm;		
	Pour les appareils photographiques;		
	Devant servir à la fabrication de projecteurs;		
	Devant être utilisés pour la production		
	commerciale d'enregistrements vidéo ou de		
	films cinématographiques, de films animés ou		
00001100	de présentations à image multiples	20/	
9002.11.90	Autres	2% En fr.	A
9002.19.10	Pour les microscopes; Pour les instruments photogrammétriques;	EII II.	Α
	Pour les télémètres;		
	Pour les lecteurs-reproducteurs de microfilms;		
	D'un diamètre de 6 cm ou plus mais		
	n'excédant pas 20,5 cm, pour les télescopes		
0002 10 00	astronomiques	20/	
9002.19.90 9002.20.10	Autres	2% . En fr.	A
9002.20.10	Filtres à couleur et filtres polarisateurs, pour appareils photographiques, et leurs supports;	EHH.	A
	Filtres pour instruments photogrammétriques		
	ou stéréoscopiques;		
	Filtres de polarisation pour microscopes		
9002.20.90	Autres	3,5%	A
9002.90.10	Trames pour les arts graphiques;	En fr.	A
	Lentilles, viseurs et oculaires utilisées avec les appareils des nos tarifaires 9002.11.10 ou		
	9002.19.10;		
	Miroirs et prismes pour les télescopes		
	d'astronomie		
9002.90.90	Autres	3,5%	A
9003.11.10	Pour verres prismatiques pour la lecture;	En fr.	A
	Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux		
9003.11.20	D'autres lunettes ou marchandises similaires	2,5%	A
9003.11.20	En autres matières	En fr.	A
9003.90.10	Devant servir à la fabrication de lunettes de	En fr.	A
	ski;		
	D'autres lunettes ou marchandises similaires,		
	non finies;		
	Pour verres prismatiques pour la lecture;		
	De lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux		
9003.90.90	Autres	2,5%	A
9004.10.00	Lunettes solaires	5%	A
9004.90.10	Verres prismatiques pour la lecture;	En fr.	A
	Lunettes de sûreté conçues pour les		
000/	travailleurs qui exécutent un travail dangereux	504	
9004.90.90	Autres	5%	A
9005.10.00	Jumelles Télescopes	En fr. En fr.	A
9005.80.10 9005.80.90	Télescopes Autres	4,5%	A
9005.80.90	De jumelles ou télescopes de la position	4,3% En fr.	A
. 300,70,11	90.05 : Incorporant les marchandises des		-25
	positions 90.01 ou 90.02		